

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 8 septembre 2020

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 8 septembre 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
M. les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-09-128 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-09-129 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 10 août 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-09-130 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent cinquante-six mille huit cent un dollars et quarante-sept (156 801,47\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de neuf mille cinq cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-dix (9 571,90\$), et les salaires nets payés au montant de quinze mille vingt et un dollars et treize (15 021,13\$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante (181 394,50\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1924 à 1950 du compte bancaire numéro 400058.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 8 septembre 2020

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2020-09-131

DÉROGATION MINEURE – DEMANDE NUMÉRO 2020-35003 – LOT 5 681 244 – 118, CHEMIN DU 10^E ET 11^E RANG – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MATRICULE 1895-20-1335

M. le maire Rémi Fortin informe que toute personne intéressée par cette dérogation mineure pouvait transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de quinze (15) jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 15 août 2020 inclusivement.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, et en particulier par les articles 145.1 à 145.8 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces articles le conseil municipal a le pouvoir d'autoriser par résolution une dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, lorsqu'un règlement est en vigueur à ce sujet et qu'un comité consultatif d'urbanisme est dûment constitué, conditions auxquelles la Municipalité satisfait;

CONSIDÉRANT la demande faite par M. Yves Murray, concernant l'autorisation d'un chalet projeté de 7.92 mètres par 7.92 mètres soit construit en remplacement d'un chalet privé de villégiature existant, avec une superficie au sol de 62.73 mètres carrés au lieu de la superficie minimale fixée à 70.0 mètres carrés au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro REC. 2020-03 du comité consultatif d'urbanisme concernant la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la dérogation mineure numéro 2020-35003 telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-09-132

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N⁰³ – RÉFECTION DE CONDUITES D'EAUX USÉES SUR DIVERS TRONÇONS – RÉCEPTION DÉFINITIVE – CERTIFICAT DE FIN DE TRAVAUX

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement du décompte progressif n⁰³, daté du 19 août 2020, à « Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc. » concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Réfection de conduites d'eaux usées sur divers tronçons » pour un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars et cinquante-cinq (3 588,55\$), taxes en sus, selon les recommandations de Tetra Tech QI inc. et d'autoriser la signature du certificat de fin de travaux.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc. et Tetra Tech Qi inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-09-133

ADJUDICATION DE CONTRAT – TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES – BOUFFARD SANITAIRE INC.- EXERCICES FINANCIERS 2020-2025

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-05-078 autorisant la ville de Matane a procédé à un appel d'offres conjointes pour les municipalités participantes concernant le tri et le conditionnement des matières recyclables pour les exercices financiers 2020 – 2025;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 8 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres publié sur le site SEAO le 24 juin 2020 dans le cadre du tri et conditionnement des matières recyclables pour les exercices financiers 2020 – 2025;

CONSIDÉRANT QU'une seule (1) soumission a été reçue comme il appert au procès-verbal d'ouverture de soumissions, en date du 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux options sont prévues dans le devis, soit un contrat regroupé pour l'ensemble des municipalités ou un contrat distinct par municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, Bouffard Sanitaire inc. de Matane, le contrat de tri et conditionnement des matières recyclables pour une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025 au montant de cent cinq mille trois cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-dix (105 381,90\$), taxes en sus, selon le bordereau de soumission numéro 2.

Le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 16 juillet 2020.

D'autoriser M. le maire Rémi Fortin et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le contrat ou tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2020

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance d'août 2020 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public présent.

2020-09-134

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 8 septembre 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière